

LES AIDES DE LA RÉGION GRAND EST POLITIQUE RÉGIONALE EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

CRÉATION D'ÉQUIPEMENT DE RANDONNÉE NAUTIQUE SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL RÉGIONAL DE L'ILL



UNE NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE

Face aux enjeux de l'eau (reconquête de la qualité des ressources et des milieux aquatiques, gestion des risques d'inondation, développement des usages économiques, etc.), la Région Grand Est met en place dès 2017 une nouvelle stratégie d'intervention en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Sur l'Ill domaniale de Colmar à Strasbourg, dont elle est propriétaire, la Région vous aide à installer des équipements de randonnée nautique et points d'accès à l'eau afin de développer les usages nautiques et récréatifs du cours d'eau (pêche, canoë kayak...).

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE L'ILL DOMANIALE

L'Ill domaniale s'étend de Colmar à Strasbourg. Son lit principal et ses diffluents représentent un linéaire de 218 km. La Région en assure la gestion depuis 2010. La rivière se place au centre d'enjeux économiques, environnementaux mais aussi culturels et récréatifs : patrimoine historique lié à l'eau, activités de nature (canoë-kayak, pêche, randonnée, ...).

Pour développer ce potentiel économique et touristique, la Région propose son appui aux porteurs locaux pour la réalisation d'équipements publics, promouvant la pratique de la randonnée nautique et de la pêche sur le domaine public fluvial régional.

LES OPÉRATIONS AIDÉES

Porteur de projet éligible

- ▶ Collectivités (Communes, Communautés de communes, Syndicats, ...)
- ▶ Associations, Fédérations de pêche, ...

Exemples de projets éligibles

- ▶ **Création de sites de mise à l'eau** pour embarcations légères (canoës, kayak...) ou tout type d'embarcation (embarcations tractées, barques à fond plat...)
- ▶ **Équipements de signalisation** sur l'eau et au droit des points de mise à l'eau, permettant la communication auprès des usagers (sites touristiques, accueil, consignes de sécurité ...)

Modalités d'intervention financière

- ▶ Dépenses éligibles : investissements liés à la réalisation du projet
- ▶ Financement : **60%** du montant HT pour les équipements prioritaires, avec un plafond de **9 000 € / 40%** pour les équipements secondaires avec un plafond de **6 000 €**.

Comment candidater ?

- Envoyer un courrier de demande d'aide au référent concerné avec les documents et informations suivants :
- ▶ Descriptif du projet : contexte, localisation, objectifs, descriptifs, résultats attendus, calendrier, budget prévisionnel
 - ▶ Plan de financement de l'opération, avec les partenaires impliqués et les montants sollicités
 - ▶ Délibération de la structure relative sollicitant l'aide de la Région pour ce projet
 - ▶ RIB

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du schéma de gestion globale de l'Ill sur la base du recensement et de la priorisation des besoins établis conjointement par le Comité Régional de Canoë-Kayak et la Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

VOS INTERLOCUTEURS

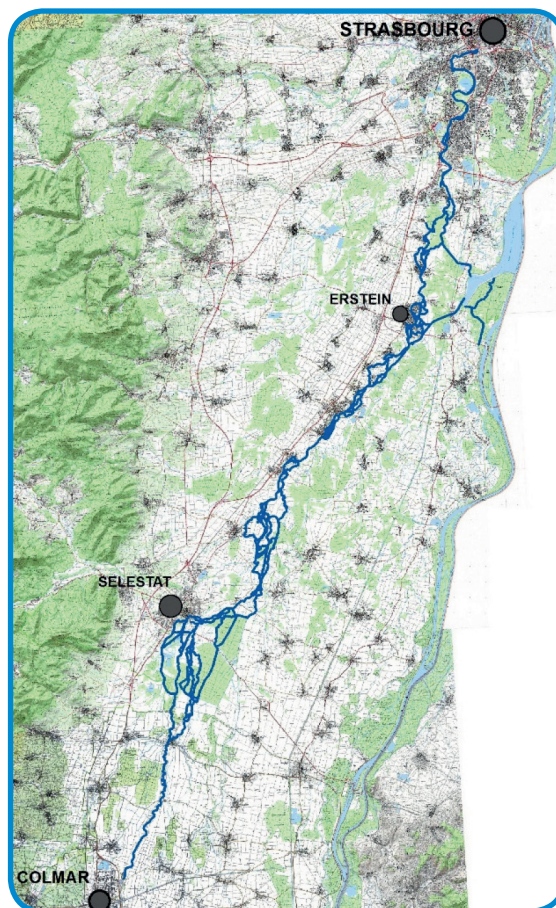
Le service Eaux et Milieux Aquatiques de la Région Grand Est s'organise autour des grands bassins du territoire. Le service de l'Ill est basé à Erstein.

Pour toute information :

Samuel KLEIN

Tél : 03 88 59 85 07

samuel.klein@grandest.fr



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur